

Position de l'Association pour le jeune cinéma québécois concernant le conflit qui entoure l'organisation, l'administration et la gestion du Festival international du film super 8 du Québec

1. HISTORIQUE

L'Association pour le jeune cinéma québécois (A.P.J.C.Q.) est un organisme de regroupement qui fut fondé en 1974. Elle a mis sur pied différentes activités de représentation, d'information (journal Plein Cadre), de formation, de production, de diffusion, d'échanges de films et de cinéastes avec l'étranger, etc... Ses orientations et ses programmes ont toujours été élaborés et approuvés par les instances démocratiques de son membership, qui compte actuellement près de 500 membres. Au fil des ans, ses membres en sont venus à accorder une priorité quasi-exclusive à la promotion et au développement du cinéma super 8, perçu comme un outil de communication et d'expression populaire, pouvant être rendu accessible à l'ensemble des citoyens, dans toutes les régions du Québec.

L'Association avait déjà organisé deux festivals nationaux du jeune cinéma, en mai 1976 et avril 1978, lorsque Richard Clark, animateur socio-culturel au Collège Ahuntsic, organisa un festival de films super 8 produits dans les collèges de la région métropolitaine (mai 1978). L'année suivante, il décida d'ouvrir la compétition à tous les collèges du Québec et lança, en février 1979, le premier Festival intercollégial du film super 8 du Québec.

Richard Clark vint ensuite à l'assemblée générale annuelle de l'Association pour le jeune cinéma québécois (juin 1979), au cours de laquelle il fut nommé sur le nouveau conseil d'administration. Sa venue amena par la suite la fusion de son festival intercollégial et de notre festival national dans une nouvelle manifestation, qui allait cette fois prendre une dimension internationale, et que l'on nomma premier Festival international du film super 8 du Québec. L'événement eu lieu en février 1980 et connut un immense succès.

Juste avant le festival, plus précisément en décembre 1979, Richard Clark venait d'être élu président de l'Association en remplacement du président sortant. Or, dès la fin du festival, Richard Clark et le Collège Ahuntsic procédèrent, sans en informer l'Association et alors même que Richard Clark en était le président, à l'enregistrement du nom de ce festival, et incorporèrent de plus une Société du film super 8 du Québec dont les objectifs ressemblaient en

plusieurs points à ceux de l'Association, dont les administrateurs étaient tous nommés par le Collège Ahuntsic, et dont les règlements stipulaient qu'elle nommerait à l'avenir le directeur du festival international du film super 8 du Québec.

Ces gestes furent interprétés comme une tentative d'appropriation du festival par Richard Clark et le Collège Ahuntsic, et amenèrent le premier éclatement du conflit. Richard Clark ne fut évidemment pas réélu à la présidence de l'Association. Suite à de longues négociations visant à sauver le deuxième Festival international, l'Association et le Collège Ahuntsic, par la voie de son directeur général Monsieur Mounir Rafla, en vinrent à une entente provisoire concernant cette deuxième édition du festival, qui stipulait que l'organisation en serait conjointe, et que les codirecteurs en seraient Michel Payette, pour l'A.P.J.C.Q., et Richard Clark, pour le Collège Ahuntsic.

Le deuxième Festival eu lieu en février 81 et connut un autre éclatant succès. Il n'élimina cependant pas la source du conflit et de la confusion qui existaient dans cette affaire, entre les intérêts et les objectifs du Collège Ahuntsic, ceux de Richard Clark, et ceux de l'Association pour le jeune cinéma québécois.

En septembre dernier, Richard Clark avisa l'Association de son intention d'organiser seul le prochain festival international. L'Association quant à elle tenta de lui expliquer le bien-fondé et l'importance pour ses membres d'assurer le leadership dans l'organisation de ce festival, et dans la représentation des intérêts des cinéastes super 8 du Québec sur le plan international, en vertu d'un mandat que lui avait précédemment confié son assemblée générale, à l'effet de clarifier cette situation pour le moins confuse.

L'Association aurait bien voulu éviter l'éclatement du conflit actuel. Elle a lancé de multiples invitations à Monsieur Clark afin qu'il accepte de travailler à l'intérieur des instances démocratiques et des comités mis sur pied par l'Association pour le jeune cinéma québécois. Mais Richard Clark s'acharne à vouloir organiser seul ce prochain festival, et le conflit est désormais à ce point polarisé, que l'une et l'autre parties ont déjà lancé l'organisation de leur festival respectif, devant avoir lieu à Montréal aux mêmes dates, entre le 24 et le 27 février 82.

2. LES ENJEUX

Il est selon nous tout à fait primordial que le Festival international du film super 8 du Québec demeure sous le contrôle et le leadership des instances représentatives dont se sont dotés les cinéastes super 8 du Québec. Ce festival constitue un pôle privilégié de développement pour l'ensemble des programmes qu'ont mis sur pied les membres de l'Association pour le jeune cinéma québécois, et s'inscrit en ce sens dans une démarche qui dépasse le simple cadre de cette manifestation annuelle.

L'Association déplore la division et la perte d'énergie qu'entraînent les gestes isolés de Monsieur Clark. Elle considère inacceptable qu'un individu tente ainsi de s'approprier pour lui seul les bénéfices d'un festival, alors qu'il participa à sa mise sur pied en collaboration et à l'intérieur des instances démocratiques dont il est fait mention. Elle ne peut donc que réagir et demander une solidarisation de tous les intervenants autour du festival mis sur pied par l'Association pour le jeune cinéma québécois.

Le troisième Festival international du film super 8 du Québec aura donc lieu, comme l'année dernière, à la salle Marie Gérin Lajoie de l'Université du Québec à Montréal, du 24 au 27 février 1982. Le festival se déplacera ensuite en mars pour une tournée qui l'amènera à Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull, Chicoutimi et Rivière-du-Loup. Le Festival comprendra encore ses trois compétitions officielles (internationale, nationale et intercollégiale) et présentera un programme d'ateliers et de conférences visant à favoriser l'échange entre les intervenants nationaux et étrangers, les cinéastes et le public.

Le comité d'organisation est constitué du même noyau de bénévoles qui ont assuré le succès des deux festivals précédents, d'autres membres s'y sont rajoutés, et le comité demeure toujours ouvert à tous ceux qui désireraient collaborer à la réalisation de l'événement. Dans le même esprit, l'Association s'est assurée la collaboration et l'appui des professeurs et étudiants en cinéma du niveau collégial, qui verront eux-mêmes à mettre sur pied le comité de sélection de la compétition intercollégiale.

Ce troisième Festival international du film super 8 du Québec organisé

par l'Association pour le jeune cinéma québécois se veut ainsi une manifestation populaire, dont l'organisation est ouverte à toutes les idées et à tous les intéressés, et dont l'objectif est de favoriser à travers toutes les régions du Québec l'échange et la communication entre le cinéma super 8 d'ici et celui de l'étranger.

L'Association tient donc à aviser le public québécois, et principalement les cinéastes qui désirent présenter des films, qu'elle n'est nullement associée à la tenue de cet autre événement que semble vouloir organiser Monsieur Clark au Conservatoire d'art cinématographique de Montréal. Ce festival ne bénéficie d'aucun appui réel dans le milieu. Elle prie donc les cinéastes de ne pas confondre l'adresse de l'Association, rue Jarry, avec celle du Collège Ahuntsic, rue St-Hubert.

3. POSITION

En résumé, face à la situation actuelle, l'Association pour le jeune cinéma québécois prend les positions suivantes :

(1) Elle déplore le gaspillage inutile de ressources, d'énergies, de talents et de fonds publics que représenterait la tenue d'un deuxième festival. Elle considère de plus que les gestes de Monsieur Clark risquent de créer une division néfaste auprès du public québécois, qui servirait mal les objectifs de promotion du cinéma super 8 auprès de ce public. Elle demande donc une dernière fois à Monsieur Clark de cesser ces gestes isolés et de se rallier à l'organisation mise sur pied par les instances représentatives de l'Association pour le jeune cinéma québécois.

(2) L'Association demande aussi aux différents organismes publics de concerter de façon cohérente leur politique d'assistance financière pour cet événement. L'Association s'interroge notamment sur le rôle du Collège Ahuntsic dans l'organisation de cette manifestation, alors qu'une enquête est en cours sur la gestion même des fonds publics dans cette institution.

(3) L'Association demande enfin à tous les intervenants, au milieu cinématographique et au public québécois de se solidariser autour du Festival de l'Association et d'ignorer la manifestation mise sur pied par Monsieur Clark.